

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 112 (1986)
Heft: 7

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Municipality of Florence	Restructuring of ex-prison buildings «Le Murate», Florence, CP	International competition reserved to engineers and architects. (Renseignements: secrétariat général SIA, case postale, 8030 Zurich.)	31 mars 86	
Administration nationale de la Principauté du Liechtenstein	Aménagements policiers, carcéraux et technico-administratifs	Professionnels indépendants originaires du Liechtenstein ou y étant établis depuis le 1 ^{er} janvier 1983	7 avril 86	
Ville de Belgrade et commune du Nouveau Belgrade (Yougoslavie)	Amélioration de la structure urbaine du Nouveau Belgrade, CI	Bureaux d'urbanisme, d'architecture et autres organismes de design, ainsi que professionnels intéressés	15 avril 86 (1 ^{er} déc. 85)	23/85 p. B 110
Royal Institute of British Architects RIBA	"A last resort"	Etudiants en fin d'études d'architecture et non diplômés à la date du 1 ^{er} juillet 1986	1 ^{er} mai 86	
Conseil municipal de Zurich, Conseil d'Etat du canton de Zurich	Nouvelle affectation du site des casernes à Zurich - Aussersihl, CP	Tous les architectes et architectes-paysagistes domiciliés ou établis dans le canton de Zurich depuis le 1 ^{er} août 1984 ainsi que les architectes et architectes-paysagistes originaires d'une commune zuricoise	12 mai 86	
Hôpital d'arrondissement de Sierre	Nouvel hôpital de Sierre, CP	Architectes établis en Valais depuis le 1 ^{er} janvier 1985 et architectes valaisans établis en Suisse	12 mai 86 (10 janvier 86)	25/85 p. B 126
Conseil d'Etat du canton de Lucerne	Ecole d'agriculture à Schüpheim/LU	Architectes établis au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1984 dans le canton de Lucerne et inscrits au registre des architectes et des techniciens ainsi que diplômés d'une EPF, d'une ETS ou d'une Haute Ecole étrangère	12 mai 86	
Service des bâtiments de l'Etat de Vaud	Centre de la police cantonale vaudoise, Le Mont-sur-Lausanne, CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis dans le canton de Vaud avant le 1 ^{er} janvier 1986 et architectes vaudois établis hors du canton et répondant aux critères de reconnaissance du Conseil d'Etat	4 juin 86 (15 janvier 86)	1-2/86 81
Etat du Valais	Pavillon de psychiatrie à Malévoz, CP	Ouvert aux architectes établis dans le canton depuis le 1 ^{er} janvier 1985 et aux architectes valaisans établis en Suisse	30 juin 86	
Commune de Saxon/VS	Salle de gymnastique, salles de classe, salle paroissiale, CP	Ouvert aux architectes établis en Valais depuis le 1 ^{er} janvier 1985 et aux architectes valaisans établis en Suisse	26 avril 86	
Ville de Bulle/FR	Aménagement du terrain de l'ancienne papeterie à la rue de Vevey, à Bulle, CP	Ouvert aux architectes originaires de Bulle ou établis à Bulle depuis le 1 ^{er} janvier 1986 ainsi qu'aux architectes établis en Gruyère depuis le 1 ^{er} janvier 1986	8 sept. 86 (3-30 mars 86)	
Association des communes «Home de la Vallée de l'Intyamon»	Home pour personnes âgées, vallée de l'Intyamon/FR	Ouvert aux architectes établis ou domiciliés à Fribourg avant le 1 ^{er} janvier 1986 et inscrits au Registre cantonal des personnes autorisées au sens de la loi du 9 mai 1983 sur l'aménagement du territoire	30 juin 86 (20 mars 86)	
Fondation pour la promotion des handicapés de Bienne et environs	Maison pour handicapés au chemin du Terreau, Bienne, CP	Ouvert aux architectes établis ou domiciliés dans le district de Bienne depuis le 1 ^{er} janvier 1985 ainsi que six bureaux d'architecture invités	18 juillet 86 (17-21 mars 86)	

Nouveau dans cette liste

Municipalité de Nyon/VD	Aménagement du secteur «Martinet-Morache», à Nyon, CI	Architectes établis dans le canton de Vaud et reconnus par le Conseil d'Etat vaudois au 31 décembre 1985 ainsi que les architectes vaudois établis hors du canton et inscrits au registre (REG/A)	12 sept. 86 (15 avril 86)	7/86 p. B 25
-------------------------	---	---	------------------------------	-----------------

Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt*¹ et la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours nouvellement organisés ou en cours, ainsi que des expositions y relatives. Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement aux organisateurs des concours.

Carnet des concours

Aménagement du secteur «Martinet-Morache», Nyon - Concours d'idées

Ouverture

Nous annonçons en page B 25 l'ouverture de cet important concours d'idées. Rappelons que l'inscription peut se faire jusqu'au 15 avril 1986; les projets sont à rendre pour le 12 septembre 1986, et la maquette pour le 26 septembre 1986.

Le jury est composé de P. Morisod, arch. FAS/SIA, président; M^{me} N. Iten, arch. FAS/SIA; MM. Hans, Campiche, Schilt; Cavaleri, ing.; R. Currat, urbaniste; Ch.-A. Mayer, arch. FAS/SIA, et A. Pini, arch. FAS/SIA; suppléants: MM. R. Andrey, arch. EPFZ-SIA et E. Berta. Une somme de Fr. 150 000.- est mise à disposition pour 8 à 10 prix. Ce concours est ouvert aux architectes établis dans le canton de Vaud et autorisés à y participer ainsi qu'aux architectes originaires de ce canton et inscrits au REG/A.

Sont en outre invités, les bureaux suivants:

ASS Le Lignon; Koechlin + Moser, Genève; W. Tüscher, Fribourg; K. Aellen, Berne; Obrist + Partner, Saint-Moritz; Bernegger-Keller-Quaglia, Lugano; R. Roduner, Aozo; Planpartner, Zurich; A. Henz, Auenstein.

Un regret: aucun architecte valaisan n'a été invité, malgré la présence de deux des leurs - dont le président - dans le jury; souvent, les concours du Valais sont accessibles aux architectes vaudois, ou à quelques-uns d'entre eux tout au moins; voilà une bonne occasion de «renvoyer l'ascenseur» gâchée! Le Rhône n'est décidément plus un élément unificateur fort!

Les objectifs du concours sont d'obtenir des propositions pour prolonger le centre ville par l'aménagement d'un nouveau quartier type centre ville, à forte densité, pour assurer les meilleures liaisons possibles à travers la ligne CFF et l'aménagement d'autres espaces de type urbain.

F. N.

Lettre ouverte

Nouvel avatar des concours de projets d'architecture

Monsieur le Rédacteur, Depuis quelques années les considérations concernant l'énergie sont évoquées dans les concours de projets d'architecture. Dans certains cas, les conditions du concours en font état, allant jusqu'à annoncer qu'un «calcul des consommations annuelles» serait fait afin d'établir un classement des projets sur ce critère. Dans d'autres cas, la chose est moins claire et l'on peut trouver dans les commentaires du jury, des appréciations du genre «on ne perçoit pas clairement la volonté d'un concept énergétique». Il est nécessaire et louable de tenir compte des considérations énergétiques dans les concours de projets d'architectes. Il faut cependant savoir que les idées sur les moyens de parvenir à un bâtiment réellement économe en énergie sont très diverses et que les corrélations avec la réalité très rares. Si le critère doit être évoqué, il convient de dire clairement quel règlement et quel programme de calcul sera utilisé! Je vous prie d'agréer, Monsieur le Rédacteur, l'expression de mes salutations distinguées.

O. Barde,
Carouge-Genève

s'exprime ici en qualité d'architecte lecteur de IAS:

«De l'article de Christine Thibaud-Zingg je n'en dirai rien sinon que, une fois trouvée la clé du langage, sa théorie pourrait être intéressante mais que, dans le cas particulier, elle ne «colle» pas au cas et reste un exercice sans application. Les deux documents qui veulent l'illustrer restent pauvres et mal présentés.

»Mais surtout, et c'est là un reproche que je te fais, la publication de son projet était absolument nécessaire. Le lecteur aurait appris, s'il l'avait oublié, qu'elle fut aussi concurrente mais malheureusement non primée. De plus, il aurait mieux compris la théorie et pu contempler le résultat de son application. »Le reproche qui est fait au jury est mal venu dans le sens où, n'ayant pas utilisé un certain schéma de jugement donné, il a pu tout de même reconnaître le meilleur projet.»

Il n'est sans doute pas souhaitable de revenir plus longuement sur ce concours, et nous considérons que la publication du projet de M. et M^{me} Thibaud-Zingg ne ferait que ranimer une dispute qui paraît s'éteindre, fort heureusement.

F. N.

Congrès

La valorisation des déchets - aspects économiques

Paris, du 22 au 24 avril 1986

Ce symposium est organisé conjointement par l'*International Solid Wastes and Public Cleansing Association* et le *Groupement français pour la propreté et la*

gestion des déchets. Les thèmes en seront:

- valorisation du compost;
- valorisation des matériaux;
- valorisation de l'énergie;
- récupération et utilisation du gaz de décharge.

La journée du 24 avril sera consacrée à la visite d'une usine de tri et de réemploi des bouteilles ainsi que d'une usine d'incinération d'ordures ménagères.

Le symposium se déroulera à l'Hôtel Intercontinental, rue de Castiglione 3, à Paris.

Le 25 avril, les participants au symposium pourront visiter une usine de bacs roulants à ordures à Langres (trajets en TGV) ou une unité de compostage des boues résiduelles d'un syndicat intercommunal à vocations multiples, à Soissons (voyage en car). Les inscriptions seront prises à l'ouverture du symposium.

Visites touristiques pour accompagnants.

Renseignements et inscriptions:

Association générale des hygiénistes et techniciens municipaux, rue de Phalsbourg 6, F-75854 Paris Cedex 17, tél. 42273891.

Structures en béton de l'avenir

Paris-Versailles,
du 2 au 4 septembre 1987

Le groupe français de l'AIPC, qui organise ce symposium sous le patronage du Comité euro-international du béton ainsi que de la Fédération internationale de la précontrainte, lance un appel en vue de susciter des communications.

Les principaux thèmes du symposium concerneront:

- la nécessité d'une coordination intime entre conception et méthodes de construction;
- les critères de conception permettant de garantir l'aptitude au service et la durabilité;
- les dispositions du projet facilitant la maintenance des ouvrages (inspection, entretien, réparations éventuelles);
- l'innovation dans le domaine des structures en béton.

Le symposium devrait contribuer à l'évolution des grands ouvrages en béton et à l'amélioration de l'image de la construction. Il voudrait montrer aux constructeurs comment leur recherche constante d'une solution économique peut être compatible avec un niveau de qualité toujours plus élevé. Il voudrait enfin permettre aux participants de faire le point sur l'évolution récente des structures et les perspectives d'avenir qui s'en dégagent, en tenant compte des aspects pratiques de la construction.

Le symposium intéresse les ingénieurs engagés dans la conception, le projet et la construction d'ouvrages en béton. Il s'adresse aussi aux architectes, maîtres d'ouvrage et exploitants de ces structures.

Thèmes des séances plénières, séances principales et séminaires

- Qualité et économie.
- Aptitude au service.

- Maîtrise de la géométrie des structures.
- Parements en béton.
- Prévision de la maintenance.
- L'architecture moderne des ouvrages en béton.
- Les contrats d'études et de travaux.
- Innovation.

Les participants qui souhaitent présenter une contribution originale sont invités à soumettre un résumé détaillé (300 à 400 mots environ), accompagné d'illustrations, au Secrétariat de l'AIPC à Zurich avant le 30 juin 1986, en trois exemplaires, en précisant le nom et l'adresse de la personne responsable de la contribution s'il y a plusieurs auteurs.

Le comité scientifique sélectionnera, sur la base de ces résumés, les contributions qui seront publiées dans le rapport du symposium. Les auteurs pressentis seront avertis par le président du comité scientifique en octobre 1986. Les auteurs devront envoyer au Secrétariat de l'AIPC à Zurich leurs textes prêts pour l'impression en offset pour le 28 février 1987, terme de rigueur.

Renseignements:

Secrétariat AIPC
EPF-Hönggerberg
8093 Zurich
Tél. 01/3772647.

Bibliographie

Politique et logement

par Michel Bassand, Gérard Chevalier et Erwin Zimmermann. - Un vol. 16 x 24 cm, 248 pages, 47 figures, tableaux et photographies. Editions Presses Polytechniques Romandes, 1015 Lausanne, 1984. Prix: Fr. 49.- (broché).

Le logement n'est plus une question ne relevant que du marché. De plus en plus, la production, la distribution et la gestion de ce bien essentiel dépend de processus politiques plus ou moins décentralisés. En Suisse, malgré les efforts de l'économie privée et des fédéralistes, l'intervention de la Confédération en matière de logement est loin d'être négligeable.

Ce livre étudie les diverses politiques fédérales concernant l'habitation et présente une analyse fouillée de la dynamique d'une politique fédérale d'encouragement à la construction de logements sociaux, en portant très fort l'accent sur l'étude de la mise en œuvre de cette politique. Malgré l'extrême complexité du système fédéraliste helvétique (tant par ses procédures que par la multiplicité des partenaires impliqués), cette politique est un succès, certes relatif. La recherche met en relief les raisons et les dimensions de ce résultat. Elle débouche sur des recommandations.

Ce livre s'adresse aux chercheurs en sciences sociales, aux hommes politiques et administrateurs concernés par la question du logement, aux architectes, urbanistes et aménagistes.